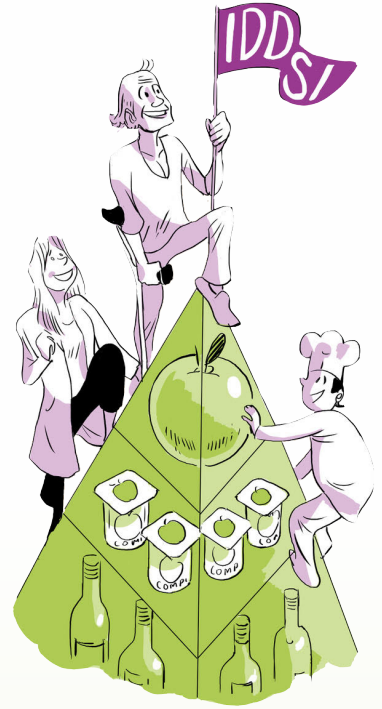


RESCLAN
CHAMPAGNE ARDENNE



Le Prix Resclan

Pourquoi pas vous ?



2 x 2000€

édition 2027

Règlement

Le RESCLAN a décidé de décerner **2 prix de 2000 €** pour la réalisation d'un projet portant sur la nutrition. Ces prix ont pour objectifs d'encourager et d'aider financièrement à la réalisation de projets nutritionnels menés par des équipes soignantes et/ou pluridisciplinaires au service du patient.

Le projet présenté doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir pour objectif l'**amélioration de la prise en charge nutritionnelle du patient hospitalisé** ou résident d'un établissement ou de patients en ambulatoire au sein de la région
- Être présenté par un établissement adhérent au RESCLAN. Le projet doit être connu de l'établissement et soutenu par un courrier du président du CLAN ou du directeur des soins. Il peut être porté par une seule personne ou être collectif.
- Être membre du RESCLAN pour les participants libéraux
- Être réalisé dans les deux années qui suivent la remise du prix

La composition du dossier

Une version électronique.

L'exposé du projet est composé ainsi :

- 1/ Titre
- 2/ Résumé (en 2500 à 3500 caractères sans espace)
- 3/ Objectifs du projet
- 4/ Méthodologie du projet
- 5/ Résultats attendus
- 6/ Planning prévisionnel
- 7/ Bibliographie et références
- 8/ Coût et modalités de financement
- 9/ Prévision détaillée de l'utilisation de la somme du prix RESCLAN

Le projet est noté sur :

- Son originalité et/ ou son approche innovante, solutions créatives
- La présence et la qualité de la biographie
- Méthodologie du projet
- Clarté de la rédaction
- La pérennité du projet
- Impact sur les patients
- Projet collaboratif et/ou transversal

Les courriers à joindre

- Une lettre du président du CLAN, pour les projets émanant d'un établissement
- Une lettre du porteur de projet stipulant qu'il s'engage à faire une présentation du projet lors de la journée régionale RESCLAN de l'année suivante et à le publier sur le site du RESCLAN : www.resclan.fr

Modalités de dépôt du dossier

Le dossier est à adresser pour le 18 février 2027 au plus tard, **par mail** à coordinationresclan@gmail.com

Tout manquement ou non-respect du règlement rend le dépôt de dossier caduc car non examiné.

Modalités d'attribution du prix

Le conseil d'administration du RESCLAN désignera un jury pluri-professionnel composé de membres du réseau.

Les prix seront remis lors de la journée régionale du jeudi 8 avril 2027 (date à confirmer).